



Règlement des frais ricardo.ch

Valable à partir du 4. Mars 2011

1	FRAIS	3
1.1	Généralités.....	3
1.2	Types de frais.....	3
1.3	Frais de publication.....	3
1.4	Frais de clôture.....	4
1.5	Exceptions.....	4
1.6	Frais facturés pour les options facultatives.....	5
1.7	Réactivation d'une insertion.....	7
1.8	Frais pour notification par SMS.....	7
2	REMBOURSEMENT DE FRAIS	7
2.1	Remboursement de frais de publication et de frais pour les options de publication.....	7
2.2	Remboursement des frais de clôture.....	8
3	CONDITIONS DE PAIEMENT/FACTURATION	8
3.1	Date d'établissement de la facture.....	8
3.2	Délai de paiement.....	9
3.3	Modes de paiement.....	9

1 FRAIS

1.1 Généralités

L'inscription et l'affiliation à ricardo.ch sont gratuites.

Aucun frais n'est demandé pour placer une offre ou acheter un article.

Des frais sont facturés pour la publication et la vente ainsi que pour l'utilisation des services SMS, conformément aux dispositions présentées ci-après. Les frais de mise en ligne peuvent être réduits dans le cas de campagnes promotionnelles temporaires.

1.2 Types de frais

Des frais de publication sont facturés pour toutes les insertions. Si une vente se termine avec succès, des frais de clôture sont facturés en plus. La catégorie Véhicules ainsi que les petites annonces présentent des exceptions à cette règle.

1.3 Frais de publication

Pour la publication d'une insertion, ricardo.ch facture au vendeur des frais de publication dépendant du prix de départ. (Pour les offres à prix fixe, les frais de publication dépendent du prix d'achat direct). Une réduction ultérieure du prix de départ n'a plus aucune influence sur le montant des frais de publication.

Frais de publication (TVA incluse)

Prix de départ ou prix d'achat direct entre / et		Frais de publication (TVA incluse)
CHF	0.00 - 1.00	0.05 CHF
CHF	1.01 - 9.99	0.15 CHF
CHF	10.00 - 39.99	0.30 CHF
CHF	40.00 - 99.99	0.40 CHF
CHF	100.00 - 499.99	0.70 CHF
CHF	500.00 - 999.99	1.20 CHF
A partir de CHF	1000.00	2.50 CHF

Frais de publication facultatifs (TVA incluse):

Prix d'achat direct dans les enchères: CHF 0.20 par enchère.

Ces frais de publication sont exigibles dès la publication de l'insertion (ou à partir de la date de départ en cas de vente planifiée). Ils sont imputés sur le compte ricardo.ch du vendeur et en aucun cas remboursables.

Dans le cas de ventes multiples (c'est-à-dire quand le nombre d'unités de l'article mis en vente est supérieur à 1), les frais de publication ne sont facturés qu'une seule fois, indépendamment du nombre d'articles mis en vente simultanément.

Les exceptions sont les insertions publiées dans la catégorie Véhicules ainsi que les petites annonces (voir sous 1.5).

1.4 Frais de clôture

1.4.1 Généralités

Si une vente se termine avec succès, c'est-à-dire en cas de conclusion d'un contrat de vente, des frais de clôture sont imputés sur le compte d'utilisateur ricardo.ch du vendeur. Ces frais sont immédiatement exigibles.

Le prix de vente est le prix net (TVA incluse, hors éventuels frais d'emballage, d'envoi et de recyclage additionnels) que l'acheteur s'est engagé à payer. (Le prix de vente est, selon le type d'insertion: soit l'offre maximale, soit le prix d'achat direct, soit l'offre faite par la première personne qui a enchéri sans succès et qui a été acceptée par le vendeur, soit la «proposition de prix» acceptée par le vendeur, soit en cas d'enchères multiples le prix d'un seul article). En cas d'enchères multiples, les frais de clôture sont calculés pour chaque article et arrondis, puis multipliés par le nombre d'articles vendus).

Les frais de clôture sont calculés sur la base du prix de vente de la manière suivante:

Prix de vente entre / et		Pourcentage facturé pour les frais de clôture (TVA incluse)
CHF	0.00 - 100.00	5%
CHF	100.01 - 1'000.00	3.5%
CHF	1'000.01 - 3'000.00	2%
A partir de CHF	3'000.01	1%

Un exemple de calcul est disponible [ici](#).

1.5 Exceptions

1.5.1 Offres de la catégorie principale «Véhicules»

Pour la publication d'une insertion dans la catégorie principale «Véhicules», les frais fixes suivants sont facturés au vendeur (TVA incluse):

Frais de publication: CHF 15.00

Pour les insertions publiées dans la catégorie principale «Véhicules», il n'est **pas** perçu **de frais de clôture**.

Pour la publication d'insertions dans les sous-catégories «**Autos**» et «**Motos**», il est possible d'acquérir (au choix pour les types d'insertion «enchères » ou «petites annonces») les forfaits publication suivants (prix incluant la TVA):

- Un forfait publication de 25, au prix de 300 CHF, donne droit à 25 publications pendant une année (365 jours) à partir de l'acquisition du forfait publication
- Un forfait publication de 50, au prix de 500 CHF, donne droit à 50 publications pendant une année (365 jours) à partir de l'acquisition du forfait publication

Le prix du forfait publication est dû dès l'acquisition du forfait publication et est imputé sur le compte d'utilisateur.

Si un membre ayant acquis un forfait publication publie des insertions dans les sous-catégories «Autos» et/ou «Motos», les publications effectuées dans le type d'insertion sélectionné (enchères ou petites annonces) sont déduites du forfait publication jusqu'à ce que le nombre de publications acquises avec le forfait publication soit épuisé.

Les réductions temporaires de la taxe habituelle de publication, effectuées dans le cadre d'actions ou de promotions, ne sont pas prises en considération. Cela signifie que pour chaque publication d'une insertion, une unité de publication sera déduite du crédit disponible sur le forfait publication. En cas de publication d'une insertion dans le cadre de promotions donnant le droit à une publication gratuite dans la catégorie et le type d'insertion concernés, le crédit disponible sur le forfait publication ne sera pas réduit.

Les droits à la publication non utilisés perdent leur validité une année (365 jours) après l'acquisition du forfait publication.

1.5.2 Petites annonces

Pour les petites annonces, les **frais de publication** suivants sont facturés:

Catégories «Annonces immobilières» et «Offres d'emploi» CHF 5.00

Autres catégories CHF 1.00

Les frais de publication s'entendent pour une durée maximale de 30 jours. Ils sont exigibles dès la publication de la petite annonce. Les frais de publication ne sont pas remboursés en cas de publication écourtée ou de suppression par le vendeur.

Pour les petites annonces, il n'est **pas** facturé **de frais de clôture**.

1.6 Frais facturés pour les options facultatives

ricardo.ch propose au vendeur ou à la personne qui publie l'annonce les options suivantes pour augmenter l'attractivité de ses insertions:

Meilleures insertions en page d'accueil

En page d'accueil, ces insertions sont affichées avec une photo et un texte. Sur les pages présentant les résultats des recherches, elles sont mises en valeur grâce à une petite photo. Sur la page d'accueil www.ricardo.ch, il s'affiche en tout temps 8 «meilleures insertions». Les «meilleures insertions» disponibles apparaissent en alternance. Du fait de la place limitée en page d'accueil, ricardo.ch SA ne garantit pas la durée d'affichage de chaque «meilleure insertion» à cet endroit.

Meilleures insertions en page de catégorie

Sur les différentes pages des catégories principales, ces insertions sont affichées avec une photo et un texte. Sur les pages présentant les résultats des recherches, elles sont mises en valeur grâce à une petite photo. Sur chaque page de catégorie principale, il s'affiche en alternance les 4 «meilleures insertions». Du fait de la place limitée sur les pages des catégories principales, ricardo.ch SA ne garantit pas la durée d'affichage de chaque «meilleure insertion» à cet endroit.

Règlement des frais ricardo.ch

Arrière-plan coloré

Sur les pages des catégories et les pages présentant les résultats des recherches, les insertions sont mises en valeur par un arrière-plan jaune.

Titre en gras

Sur les pages des catégories et les pages présentant les résultats des recherches, les insertions sont mises en valeur par un titre écrit en gras.

Sous-titre

Cette annonce apparaît dans le listing d'articles avec un sous-titre.

Galerie d'images

Sur les pages des catégories et les pages présentant les résultats des recherches, ces insertions s'affichent avec une petite photo.

Image 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10

Ces insertions s'affichent avec une ou deux photos additionnelles en plus des trois photos gratuites normalement proposées.

Lien vers un site internet = adresse www (seulement pour les petites annonces)

Ces petites annonces apparaissent avec un lien menant vers un site Internet personnel de la personne qui publie l'annonce.

Option de publication Frais en CHF (TVA incluse)	Petites annonces	Enchères / Articles à prix fixe
Meilleures insertions en page d'accueil	40.00	40.00
Meilleures insertions en page de catégorie	5.00	5.00
Arrière-plan coloré	2.50	2.50
Titre en gras	2.00	2.00
Sous-titre	1.50	1.50
Galerie d'images	0.10	0.10
Images 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 Par image	0.10	0.10
Lien vers un site Internet	5.00	non disponible

Exception: pour les insertions dans la catégorie principale «**Véhicules**», les taxes suivantes sont valables pour l'option de publication «Meilleures insertions»:

Option de publication Frais en CHF (TVA incluse)	Petites annonces	Enchères / Articles à prix fixe
Meilleures insertions en page d'accueil	60.00	60.00
Meilleures insertions en page de catégorie	6.00	6.00

Pour les enchères et les articles à prix fixe dont la quantité est supérieure à 1, les frais pour les options facultatives ne sont facturés qu'une seule fois, quel que soit le nombre d'unités de l'article qui ont été proposés simultanément.

1.7 Réactivation d'une insertion

Lorsque le vendeur publie une insertion, il peut décider si elle doit être réactivée automatiquement par le système (jusqu'à 9 fois) dans le cas où il n'aurait reçu aucune offre.

Les données saisies pour l'insertion qui s'est terminée en dernier constituent la base pour le calcul des frais. A chaque nouvelle publication, les frais de publication et les frais pour les options facultatives de publication sont immédiatement exigibles et imputés sur le compte ricardo.ch du vendeur.

Cette règle s'applique également pour les réactivations manuelles faites via le centre d'utilisateur My Ricardo.

1.8 Frais pour notification par SMS

Chaque membre peut demander d'être informé par SMS sur les insertions (à l'exception des petites annonces). Pour cela, il doit acheter un crédit pour un certain nombre de SMS.

25 SMS	CHF	2.50 (TVA incluse)
50 SMS	CHF	5.00 (TVA incluse)
100 SMS	CHF	10.00 (TVA incluse)

Le montant est immédiatement imputé sur son compte ricardo.ch et facturé en même temps que les autres frais.

2 REMBOURSEMENT DE FRAIS

2.1 Remboursement de frais de publication et de frais pour les options de publication

Sauf pour l'exception décrite ci-après, les frais de publication et les frais pour les options de publication ne sont pas remboursés.

Si une insertion est retirée par ricardo.ch avant son échéance normale parce qu'elle contrevient aux Conditions générales de vente, les frais de publication et les frais pour les options de publication sont automatiquement remboursés.

Si une insertion est publiée par erreur et/ou retirée par le vendeur lui-même, les frais de publication et les frais pour les options de publication restent néanmoins dus et ne sont pas remboursés.

Programme Cash-Back :

A partir du 15 octobre 2009, ricardo.ch créditera tous les trimestres un pourcentage des frais de publication aux vendeurs remplissant certains critères.

Quels trimestres sont pris en compte?

Du 15 octobre 2009 (00:00 heures) au 14 janvier 2010 (23:59 heures)

Du 15 janvier 2010 (00:00 heures) au 14 avril 2010 (23:59 heures)

Du 15 avril 2010 (00:00 heures) au 14 juillet 2010 (23:59 heures)

Du 15 juillet 2010 (00:00 heures) au 14 octobre 2010 (23:59 heures)

etc.

Quels critères doivent être remplis?

Est prise en compte la somme totale des frais de publication facturés par trimestre. Selon le montant de cette somme, un pourcentage – de 10% à 30% au maximum – est remboursé sur le compte du membre ricardo.ch en question.

Frais de publication facturés par trimestre	Pourcentage du remboursement sur les frais de publication
entre CHF 625.00 et CHF 1'249.99	10%
entre CHF 1'250.00 et CHF 2'499.99	20%
à partir de CHF 2'500.00	30%

Exemples :

Si pour un trimestre (par ex. du 15 octobre 2009 au 14 janvier 2010), un vendeur a des frais de publication d'un montant total de CHF 780.–, ricardo.ch lui remboursera au début du trimestre suivant 10% de ces CHF 780.–. A savoir CHF 78.– qui seront directement versés sur son compte de membre.

Si pour un trimestre (par ex. du 15 octobre 2009 au 14 janvier 2010), un vendeur a des frais de publication d'un montant total de CHF 6'197.40.–, ricardo.ch lui remboursera au début du trimestre suivant 30% de ces CHF 6'197.40.–. A savoir CHF 1'859.25 qui seront directement versés sur son compte de membre.

2.2 Remboursement des frais de clôture

Sur demande transmise par le vendeur, les frais de clôture sont remboursés si l'acheteur ne paie pas le prix d'achat et que le vendeur s'est acquitté de toutes les obligations qui lui incombent.

Le vendeur doit transmettre sa demande via le formulaire en ligne disponible dans son centre d'utilisateur. Cette demande doit obligatoirement être faite dans les soixante jours qui suivent la clôture de la vente (fin de la vente). Les demandes transmises ultérieurement ne seront pas prises en considération et le vendeur n'aura aucun droit à un remboursement des frais de clôture.

Si une demande concernant le remboursement des frais de clôture est acceptée par ricardo.ch SA, les frais concernés par le remboursement sont crédités sur le compte d'utilisateur du vendeur sur le site ricardo.ch. Sauf après sa cessation de sa condition de membre, le vendeur ne peut pas recevoir ce montant en liquide ou par virement. Cette règle s'applique également pour le remboursement concernant les insertions retirées par ricardo.ch SA.

3 CONDITIONS DE PAIEMENT/FACTURATION

3.1 Date d'établissement de la facture

Les factures de frais et les crédits éventuels sont comptabilisés tous les 30 jours à partir de la date initiale de facturation du compte ricardo.ch du membre, et transmis par e-mail si le total des frais encore non facturés dépasse CHF 15.00 à la date de facturation.

Les montants en suspens qui sont inférieurs à CHF 15.00 sont facturés périodiquement par ricardo.ch.

3.2 Délai de paiement

La facture est envoyée par e-mail. Elle répertorie les mouvements de compte enregistrés pendant le dernier cycle de facturation et mentionne le solde actuel. Le membre est dans l'obligation de payer même si, pour des raisons techniques, il n'a pas reçu de facture.

Le premier rappel est envoyé par e-mail 30 jours après l'émission de la facture. Le dernier rappel est envoyé 40 jours après l'émission de la facture. Après le premier rappel, ricardo.ch SA se réserve le droit d'imputer CHF 10.00 par rappel.

En cas de non-paiement du montant dû (frais de rappel inclus) dans les 50 jours suivant l'émission de la facture, le compte d'utilisateur sera automatiquement bloqué. Si le montant dû n'est pas payé dans les 60 jours suivant l'émission de la facture, le membre est exclu des transactions sur ricardo.ch.

Dans ce cas, ricardo.ch SA se réserve le droit de remettre l'ensemble du montant impayé, y compris les frais pas encore facturés, à un bureau d'encaissement. **Lorsqu'un dossier est remis à une entreprise chargée de l'encaissement, la limite de crédit de l'utilisateur concerné est automatiquement réduite¹**. Cela signifie que, même lorsque toutes les sommes dues sont réglées, le vendeur doit désormais payer par avance les frais occasionnés par l'utilisation des services de ricardo.ch.

3.3 Modes de paiement

Les factures peuvent être payées par les moyens décrits ci-après. En fonction du mode de paiement choisi, des frais d'écriture à hauteur de CHF 4.50 peuvent être imputés.

- Paiement par carte de crédit (Mastercard, Visa ou American Express) ou par Postcard (sans frais)
- Paiement par e-banking sur Internet (sans frais)
- Paiement à un guichet de banque ou de poste (frais d'écriture: CHF 4.50)
- Paiement en euros depuis la Suisse ou l'étranger (frais d'écriture: CHF 4.50)

Les informations exactes concernant les différents modes de paiement sont affichées dans le centre d'utilisateur My Ricardo.

1 Initialement:

Lorsqu'un dossier est remis à une entreprise chargée de l'encaissement, la limite de crédit de l'utilisateur concerné est fixée à zéro. Cela signifie que, même lorsque toutes les sommes dues sont réglées, le vendeur doit désormais payer par avance les frais occasionnés par l'utilisation des services de ricardo.ch. *(valable jusqu'au 03.03.2011)*